

LA GAZETTE DE GRUGNY

INFOS N° 10

« Printemps 2023 »



Réunions du Conseil Municipal :

21 mars 2023

- *Subventions aux associations 2023*
- *Projet de garderie du mercredi, demande de l'Établissement Public Départemental de Grugny*
- *Demande de subvention pour le renouvellement du matériel et logiciel informatiques*
- *Remplacement d'un défibrillateur et demande de subvention*
- *Inscription des chemins ruraux au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées*
- *Subvention solidarité Turquie et Syrie*
- *Création de la commission « Conseil Municipal des Jeunes »*

6 avril 2023

- Approbation du compte administratif 2022
- Approbation du compte de gestion 2022
- Affectation du résultat 2022
- Taux des taxes communales 2023
- Approbation du budget primitif 2023
- Subvention au Football Club de Grugny
- Transport scolaire – Convention avec la Région
- SIAEPA FGH – Modification des délégués
- Pièges frelons asiatiques – Participation de la commune
- Destruction des nids d'Hyménoptères – nouvelle convention

Fermeture exceptionnelle de la mairie :

le lundi 29 mai 2023.

C.C.A.S :

Le repas annuel des séniors aura lieu le dimanche 1er octobre 2023

Nous vous y attendrons nombreux.

Les invitations vous parviendront ultérieurement.

Centre de loisirs :

Le centre du printemps a ouvert ses portes à Frichemesnil du 17 au 21 avril 2023.

50 enfants se sont inscrits, un record !

Une belle sortie a enchanté les enfants à l'aquarium de Boulogne sur mer « Nausicaa »

Cet été il ouvrira à Grugny du 10 au 28 juillet 2023 pour les enfants nés de 2010 à 2018

Les inscriptions étaient ouvertes jusqu'au 18 mai 2023.

Ecole :

* Le dernier conseil d'école du RPI a eu lieu le 13 mars pour nos deux écoles de Frichemesnil et Grugny.

* Le concert de l'Art et la Manière aura lieu sur invitation le 4 juillet à Grugny dans la Salle d'animation.

* Inscriptions à l'école maternelle : les parents des enfants nés en 2020 peuvent les inscrire dans leur commune de résidence.

Association des Anciens Combattants :



8 mai : La commémoration de l'Armistice de 1945 a eu lieu au Monument aux Morts au cimetière, suivie d'un apéritif offert par la commune et d'un repas organisé par l'association à la Salle des Anciens Combattants.

14 juillet : Nous vous convions à assister à la commémoration de la Fête Nationale à la Stèle devant la Mairie, elle sera suivie d'un apéritif offert par la municipalité.

Le Club de la Bonne Humeur :

Les repas bimestriels ont toujours un franc succès, le prochain est fixé au mardi 4 juillet.

Voyage annuel du club : Larguez les amarres en baie de Somme le 15 juin 2023 : Promenade en bateau, déjeuner, balade en train au départ de Saint Valéry sur Somme.

Ramassage déchets recyclables :

Le stickage des bacs jaunes pour notre commune aura lieu **du 18 mai au 30 juin 2023**. Merci de bien vouloir sortir vos bacs chaque semaine jusqu'à stickage du bac qui **devra rester accessible toute la journée après le ramassage**.

Ramassage déchets verts :

Merci de prendre connaissance du nouveau calendrier ci-joint.

Dans un souci d'hygiène publique, les sacs de déchets végétaux doivent être sortis la veille au soir du ramassage et non au moment de la tonte ou de la taille de haie.

Ramassage des déchets ménagers et recyclables :

Rappel : le ramassage a lieu le samedi et non le vendredi en cas de jour férié dans la semaine.

Stationnement sur les trottoirs :

[L'article R417-11](#) du Code de la route stipule que le stationnement d'un véhicule motorisé sur le trottoir est considéré comme gênant la circulation publique, notamment lorsqu'il entrave la circulation de piétons, et est verbalisable. L'amende s'élève à 135 euros pour les voitures.

Afin d'éviter de devoir faire intervenir les forces de l'ordre, nous vous remercions de stationner votre véhicule sur les places prévues à cet effet.

Guêpes et Frelons :

Notre commune a signé une convention avec la société Normandie Nuisibles.

* Avant toute intervention pour un nid de guêpes ou de frelons et afin d'obtenir une subvention de la commune, vous devez contacter la Mairie qui vous remettra un bon de prise en charge à donner au prestataire de 50 euros maximum, le solde vous restant dû.

* Les frais d'intervention sont :

Type d'intervention	Prix	Part commune	Part requérant
Nid facilement accessible	65 €	50 €	15 €
Nid plus difficile d'accès	75 €	50 €	25 €
Nid très difficile d'accès	85 €	50 €	35 €
Nid à plus de 10m de hauteur	130 à 160 €	50 €	80 à 110 €
Investigation sans nid	25 €		25 €

* Une remise de 30% accordée par le Département de la Seine Maritime, dans la limite de 30€ sera appliquée en cas de frelons asiatiques.

Attention : Si toutefois vous demandez une intervention sans présence de nid la totalité sera à votre charge.

Bibliothèque :

À la suite d'un arrêt maladie, nous avons été contraints de fermer notre bibliothèque les mercredis, elle reste toutefois ouverte le lundi pour nos écoliers.

Incivilités :

Les engins à moteur : Les horaires pour effectuer la tonte de votre gazon et l'utilisation des autres engins motorisés sont :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 20h
- Les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Nous vous rappelons qu'il est interdit de brûler des végétaux secs ou humides et autres matières chez soi avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre.

Informations :

Nous recommandons à tous de télécharger l'application « ILLIWAP » avec « Grugny » en favori afin de recevoir les informations au fil de l'eau

Le site internet de notre commune est mis à jour régulièrement, vous pouvez le consulter <https://www.grugny.fr>

Si vous avez un compte « youtube » vous pouvez avoir accès à notre chaine « Mairie de Grugny »

La Commission Communication : Jacques HUBY, Fabienne LÉCAUDÉ, Éric DEBONNE, Pascale DÉMAREST, Christine TILLIER, Émilie BATTÉ

Concours des Maisons Fleuries

Vous participez à l'embellissement de notre commune en fleurissant votre jardin,
inscrivez-vous avant le 20 juin.

Concours des Maisons Fleuries « 2023 »

Si vous souhaitez participer « au concours des Maisons Fleuries »
détachez ce coupon et déposez le en Mairie avant le 20 Juin 2023.

Commune de GRUGNY
« Concours des Maisons Fleuries 2023 »
Bulletin d'inscription

Je soussigné.....

demande mon inscription au Concours des Maisons Fleuries 2023.

Fait à Grugny le.....

Signature.....